



MAIRIE D'ALLEINS

Tél : 04.90.59.37.05

Fax : 04.90.59.35.10

e-mail : actes.mairie.alleins@gmail.com

M. le Sous – Préfet d'Aix-en-Provence
Bureau des Affaires Juridiques et des
Relations avec les Collectivités Locales
(BAJRCL)

Contrôle de légalité

455 rue Pierre Brossolette

13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Bordereau d'envoi

à

M. le Sous – Préfet d'Aix-en-Provence

Actes transmis le : 30/05/2018

Objet : délibération portant sur le **Bilan de Mise à Disposition du Public et transfert à la Métropole Aix-Marseille Provence de la Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvé le 20 décembre 2016**

Date de l'acte : 18 mai 2018

N° de l'acte : livre 25 n°52/2018

Pièces jointes (le cas échéant):



SOUS-PREFECTURE
AIX-EN-PROVENCE

31 MAI 2018

COURRIER ARRIVE

Séance du 15 mai 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférant au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Date de la convocation		
09.05.2018		
Date d'affichage		
09.05.2018		

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/05/2018**

**Livre 25
N°52/2018**

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GRANGE Philippe – Maire

Etaient présents à ce Conseil Municipal tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Excusés : néant

Absents : Mme BRETON Gaëlle, Mme GERAUDIE Léonor.

Procurations :

M. CANTIN Jacky à Mme DUCROS Marie-José

M. GUEZOU Eric à M. MARQUIS Jean-Daniel

Mme KEBABJIAN Fabienne à Mme WOLFER Dominique

M. SERRA Vincent à M. SERENA Louis

M. TALLET Patrice à Mme MOYEMONT GAILDRY Catherine

M. FABRE Lionel a été nommé secrétaire de séance

Bilan de Mise à Disposition du Public et transfert à la Métropole Aix-Marseille Provence de la Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvé le 20 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle que :

- Par délibération du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Alleins ;
- Par Arrêté n° 179/2017 en date du 7 décembre 2017, Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU, conformément à l'article L. 153-45 du Code de l'Urbanisme, ayant pour objectif de :
 - Corriger les erreurs matérielles dans le règlement (écrit et graphique) et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de « l'entrée de ville Est »,
 - Intégrer au plan de zonage et en annexe du PLU les Arrêtés Préfectoraux du 21 juillet 2017 ;
- La mention de l'arrêté du Maire n°179/2017 en date du 7 décembre 2017 est parue dans le journal LA PROVENCE le 12 décembre 2017 ;
- Par délibération n°122/2017 du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a adopté les modalités de mise à disposition du public suivantes :
 - La mise à disposition du 22/01/2018 au 23/02/2018, du projet de modification, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les Personnes Publiques Associées ;

- La mise à disposition en mairie d'un registre permettant au public de formuler ses observations durant toute cette période, aux jours et heures suivants :
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 16h30
 - Mercredi : de 8h00 à 12h00
- La mise en ligne durant toute cette période, de la présente délibération et du dossier de modification simplifiée n°1 sur le site Internet de la commune (www.alleins.com);
- Par délibération n°123/2017 du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a donné son accord à la poursuite et à l'achèvement de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU par la Métropole Aix-Marseille Provence, conformément à l'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme qui dispose que :

« I.- L'établissement public de coopération intercommunale (...) peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme (...) engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. (...) »
- La mention de la délibération n°122/2017 du 13 décembre 2017 est parue dans le journal LA PROVENCE le 4 janvier 2018 ;
- Un affichage portant sur la mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du PLU a été effectué en mairie ;
- Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) la dernière semaine de décembre 2017 ;
- 2 PPA ont été émis un « avis favorable » sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU :
 - L'Agence Régionale de la Santé (courrier du 26/01/2018),
 - La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône (courrier du 11/01/2018),
- 4 Personne PPA n'ont pas formulé d'observations particulières :
 - Le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA (courrier du 04/02/2018),
 - La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (courrier du 15/01/2018),
 - L'institut National de l'Origine et de la Qualité (courrier du 29/01/2018),
 - L'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (courrier du 03/01/2018) ;
- La mise à disposition, telle que définie par la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2017, s'est déroulée du 22 janvier 2018 au 23 février 2018. Aucune observation n'a été émise par le public ;

Au regard des différents avis émis par les Personnes Publiques Associées et à l'absence de remarques ou d'observations du public, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU en vue de sa transmission à la Métropole Aix-Marseille Provence pour :

- Exposer et adopter le bilan de la mise à disposition du public,
- Approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU d'Alleins.

Vus :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-36, L. 153-37, L. 153-40, L. 153-45, L. 153-47 et L. 153-48 ;
- L'Arrêté du Maire n° 179/2017 en date du 7 décembre 2017, prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU ;
- La délibération du Conseil Municipal n°122/2017 du 13 décembre 2017, adoptant les modalités de mise à disposition du public ;
- La délibération du Conseil Municipal n°123/2017 du 13 décembre 2017 donnant son accord à la poursuite et à l'achèvement de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU par la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- L'avis de l'Agence Régionale de la Santé en date du 26/01/2018 ;
- L'avis de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en date du 11/01/2018 ;
- L'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière PACA en date du 04/02/2018 ;
- L'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 29/01/2018 ;
- L'avis de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 15/01/2018 ;
- L'avis de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 03/01/2018 ;
- Le Bilan de la mise à disposition du public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,
À l'unanimité des membres présents ou représentés,
DONNE un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU, en vue de son approbation en Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La présente délibération sera notifiée conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit.

Monsieur le Maire,
Philippe GRANGE

